

# SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL



## Multi-établissements LMRSST

Mardi SST du 23 mai 2023

SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL



À LA FSSS, LA PRÉVENTION  
C'EST LA CLÉ



# État des lieux

- Critères et conditions difficiles à respecter dans les CISSS et les CIUSSS
- Inspecteurs commencent à intervenir
- Guide d'application de la CNESST à venir
- Mise en place « sur la glace » à certains endroits dans le réseau
- Discussions se poursuivent à d'autres endroits

# État des lieux

- Demande d'intervention de l'ASSTSAS
- Intervention de l'ASSTSAS sur PL15
- Modalités et mandat du régime permanent (2025) seront supérieurs.  
Il vaut mieux le prévoir



# Avertissement

- Réflexion collective
- Testons une approche
- Objectif : avancer les discussions pendant la période estivale
- Point de départ concret aux discussions
- Aujourd'hui, exemple « fictif » avec le CISSS Bas St-Laurent



# Rappel des conditions et critères

- Établissement = définition de la loi (installation)
- Multi est un choix (de l'employeur) qu'il peut utiliser pour regrouper :
  - Des installations (complètes)
  - Que des installations comptant 20 T et +
  - Si ça permet aux RSS et CSS de mener à bien leurs mandats (géographie, nombre de membres, nombre de travailleurs, nombre d'installations, niveau de prise en charge, etc.)
  - Si ça regroupe des activités de même nature (fonctions et conditions d'exercices doivent être comparables / pas nécessairement identiques)
- Entraîne le regroupement des mécanismes de participation et de prévention (qui doivent être efficaces – ex. id et analyse de risques)

# Rappel des conditions et critères

- Possibilité de faire plusieurs regroupements
- Possibilité de créer des comités supplémentaires en plus du comité principal multi, de nommer des RSS supplémentaires, d'accroître le nombre de membres des CSS par entente (ou intervention de la CNESST)



# CISSS et CIUSSS – éléments à considérer

- Géographie (étendue)
- Organisation : <https://m02.pub.msss.rtss.qc.ca/M02ListeEtab.asp> et <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002128/>
  - Installations
  - Missions (simples ou mixtes)
  - Territoires de CLSC (RLS)
- Activités (particularités importantes dans un établissement)
- Organigramme (direction par mission, géographique, autres)
- Typologie des risques en SST (chimiques, physiques, biologiques, ergonomiques, sécurité, psychosociaux)



# Les comités

- Comité principal ou principaux (de la loi)
- Comité supplémentaires (sans contrainte)
  - Stratégiques
  - Par risques (conseil)
  - Par mission
  - Par direction
- Permanent ou ad hoc
- Importance : mécanismes de participation et de prévention efficaces (id et analyse de risques, plan d'action ou programme de prévention)





# Exemple de démarche

- 1- Géographie : découpage géographique du territoire (environ 50 km)
- 2- Liste des installations par découpage géographique
- 3- Catégorisation des installations par mission et activités particulières
- 4- Catégorisation des installation par typologie de risques principaux
- 5- Identification du nombre de T dans les installations regroupées
- 6- Regroupement des installations qui répondent aux critères
- 7- Identification des modalités du CSS et RSS



# Exemple de démarche au CISSS Bas St-Laurent

1- Géographie : découpage géographique du territoire (environ 50 km x 50 km)

Bas St-Laurent : 8 MRC

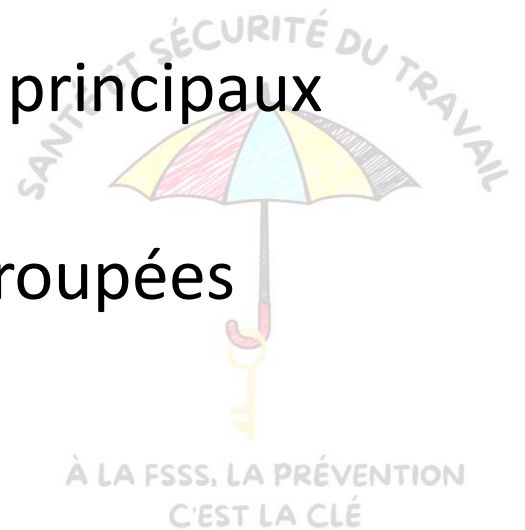
Organigramme : 6 directions territoriales

Territoires de CLSC (RLS) : 8



# Exemple de démarche au CISSS Bas St-Laurent – RLS Rivière-du-Loup

- 2- Liste des installations par découpage géographique (voir outils diapos précédente)
- 3- Catégorisation des installations par mission et activités particulières (voir outils diapos précédente)
- 4- Catégorisation des installation par typologie de risques principaux (évolutif)
- 5- Identification du nombre de T dans les installations regroupées



RLS / territoire : Rivière-du-Loup				
Installation	Mission(s)	Typo risques principaux	Act. Particulière	Nb TdS
AIRE OUVERTE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	CLSC	C, B, E, RPS		- de 19
CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DU GRAND-PORTAGE	CHSGS CRD	C, B, E, RPS, S, P	Buanderie régionale, cuisine régionale	350
CENTRE D'HÉBERGEMENT DE RIVIÈRE-DU-LOUP	CHSLD	C, B, E, RPS		100

\* Fictifs pour fins de simplification

## RLS / territoire : Rivière-du-Loup

Installation	Mission(s)	Typo risques principaux	Act. Particulière	Nb TdS
POINT DE SERVICE MRC RIVIÈRE-DU-LOUP	CRDI	C, B, E, RPS		50
CLSC DE RIVIÈRE-DU-LOUP	CLSC	C, B, E, RPS		100
CRJDA DE RIVIÈRE-DU-LOUP	CRJD	C, B, E, RPS		- de 19
CENTRE D'HÉBERGEMENT DE SAINT-CYPRIEN	CHSLD	C, B, E, RPS		100

## RLS / territoire : Rivière-du-Loup

Installation	Mission(s)	Typo risques principaux	Act. Particulière	Nb TdS
CR EN DÉFICIENCE INTELLECTUELLE DU BAS-SAINT-LAURENT	CRDI	C, B, E, RPS		50
L'INTERACTION - PAV. ALPHONSE-COUTURIER (P. DE SERVICE)	CRDP	C, B, E, RPS		- de 19
CENTRE D'HÉBERGEMENT DE SAINT-ANTONIN	CHSGS	C, B, E, RPS		100

## RLS / territoire : Rivière-du-Loup

Installation	Mission(s)	Typo risques principaux	Act. Particulière	Nb TdS
CLSC DE L'ISLE-VERTE	CLSC	C, B, E, RPS		100
CHSLD DE CHAUFFAILLES	CHSLD	C, B, E, RPS		100
MDA-MA DE RIVIÈRE-DU-LOUP	CHSLD	C, B, E, RPS		100
CLSC DE NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS	CLSC	C, B, E, RPS		100

## RLS / territoire : Rivière-du-Loup

Installation	Mission(s)	Typo risques principaux	Act. Particulière	Nb TdS
CPEJ DE RIVIÈRE-DU-LOUP	CPEJ	C, B, E, RPS		50
CLSC DE SAINT-ÉPIPHANE	CLSC	C, B, E, RPS		100



# Exemple de démarche

6- Regroupement des installations qui répondent aux critères

7- Identification des modalités du CSS et RSS



## RLS / territoire : Rivière-du-Loup

Comités principaux RLS	Mission(s)	Typo risques principaux	Nb TdS	Modalités
<ul style="list-style-type: none"> <li>-CLSC DE L'ISLE-VERTE</li> <li>-CLSC DE RIVIÈRE-DU-LOUP</li> <li>-CLSC DE NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS</li> <li>-CLSC DE SAINT-ÉPIPHANE</li> </ul>	CLSC	C, B, E, RPS	400	<ul style="list-style-type: none"> <li>RSS (4,5 h / sem)</li> <li>CSS (4 membres)</li> <li>Réunions / an (4)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>-CENTRE D'HÉBERGEMENT DE RIVIÈRE-DU-LOUP</li> <li>-CENTRE D'HÉBERGEMENT DE SAINT-CYPRIEN</li> <li>-CHSLD DE CHAUFFAILLES</li> <li>-MDA-MA DE RIVIÈRE-DU-LOUP</li> </ul>	CHSLD	C, B, E, RPS	400	<ul style="list-style-type: none"> <li>RSS (4,5 h / sem)</li> <li>CSS (4 membres)</li> <li>Réunions / an (4)</li> </ul>

## RLS / territoire : Rivière-du-Loup

Comités principaux RLS	Mission(s)	Typo risques principaux	Nb TdS	Modalités
-CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DU GRAND-PORTAGE	CHSGS CRD	C, B, E, RPS, S, P	350	RSS (4,5 h / sem) CSS (4 membres) Réunions / an (4)
-POINT DE SERVICE MRC RIVIÈRE-DU-LOUP -CR EN DÉFICIENCE INTELLECTUELLE DU BAS-SAINT-LAURENT	CRDI	C, B, E, RPS	100	RSS (1,5 h/ sem) CSS (3 membres) Réunions / an (4)
-CENTRE D'HÉBERGEMENT DE SAINT-ANTONIN	CHSGS	C, B, E, RPS	100	RSS (1,5 h/ sem) CSS (3 membres) Réunions / an (4)

## RLS / territoire : Rivière-du-Loup

Comités principaux RLS	Mission(s)	Typo risques principaux	Nb TdS	Modalités
-CPEJ DE RIVIÈRE-DU-LOUP	CPEJ	C, B, E, RPS	100	RSS (1,5 h/ sem) CSS (3 membres) Réunions / an (4)

## RLS / territoire : Rivière-du-Loup

Sans comité	Mission(s)	Typo risques principaux	Nb TdS	Modalités
-AIRE OUVERTE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	CLSC	C, B, E, RPS	- De 19	Agent liaison
-CRJDA DE RIVIÈRE-DU-LOUP	CRJD	C, B, E, RPS	- De 19	Agent liaison
-L'INTERACTION - PAV. ALPHONSE-COUTURIER (P. DE SERVICE)	CRDP	C, B, E, RPS	- De 19	Agent liaison

# Constats à cette étape de la démarche

RLS Rivière-du-Loup :

- Au total, 6 comités multi et 6 RSS (un RSS par comité)
- Au total, 21 membres de CSS couvrant 13 installations
- Au total, 18 heures/sem (sauf entente) de libérations pour les RSS (le temps pour accompagner l'inspecteur lors des plaintes, d'un droit de refus ou pour les enquêtes d'accidents s'ajoute à ces heures)
- 3 établissements de – de 19 sont identifiés



À LA FSSS, LA PRÉVENTION  
C'EST LA CLÉ

# Commentaires

- Les comités principaux devraient être composée, dans la mesure du possible, de représentants de chaque établissement regroupé (installation) – obj : un intervenant SST par installation
- Les établissements de moins de 19 peuvent intégrer les comités principaux dans leur RLS si existants



# Commentaires

- Il est normal et souhaitable que dans chaque installation nous ayons une ressource en SST. Même dans les petits établissements de 19 et -, le législateur a voulu qu'il y a une ressource SST (un agent de liaison).
- Avec une ressource par installation, nous devrions être en mesure de faire vivre nos mécanismes de prévention.
- L'organisation territoriale sur la base des RLS permet de partir d'une structure existante dans le réseau, et qui pourrait être dotée de structure de relations de travail en lien avec le PL15.





# Commentaires

- C'est à l'employeur de composer avec un problème de manque de représentants patronaux pour faire fonctionner les comités.
- Cette façon de nous organiser serait conforme à la loi, et la décentralisation de la prévention est un moyen reconnu pour une prévention efficace.
- Avec des comités additionnels on peut mettre en commun certains moyens et certaines activités pour gagner en efficacité (on y vient).

SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL



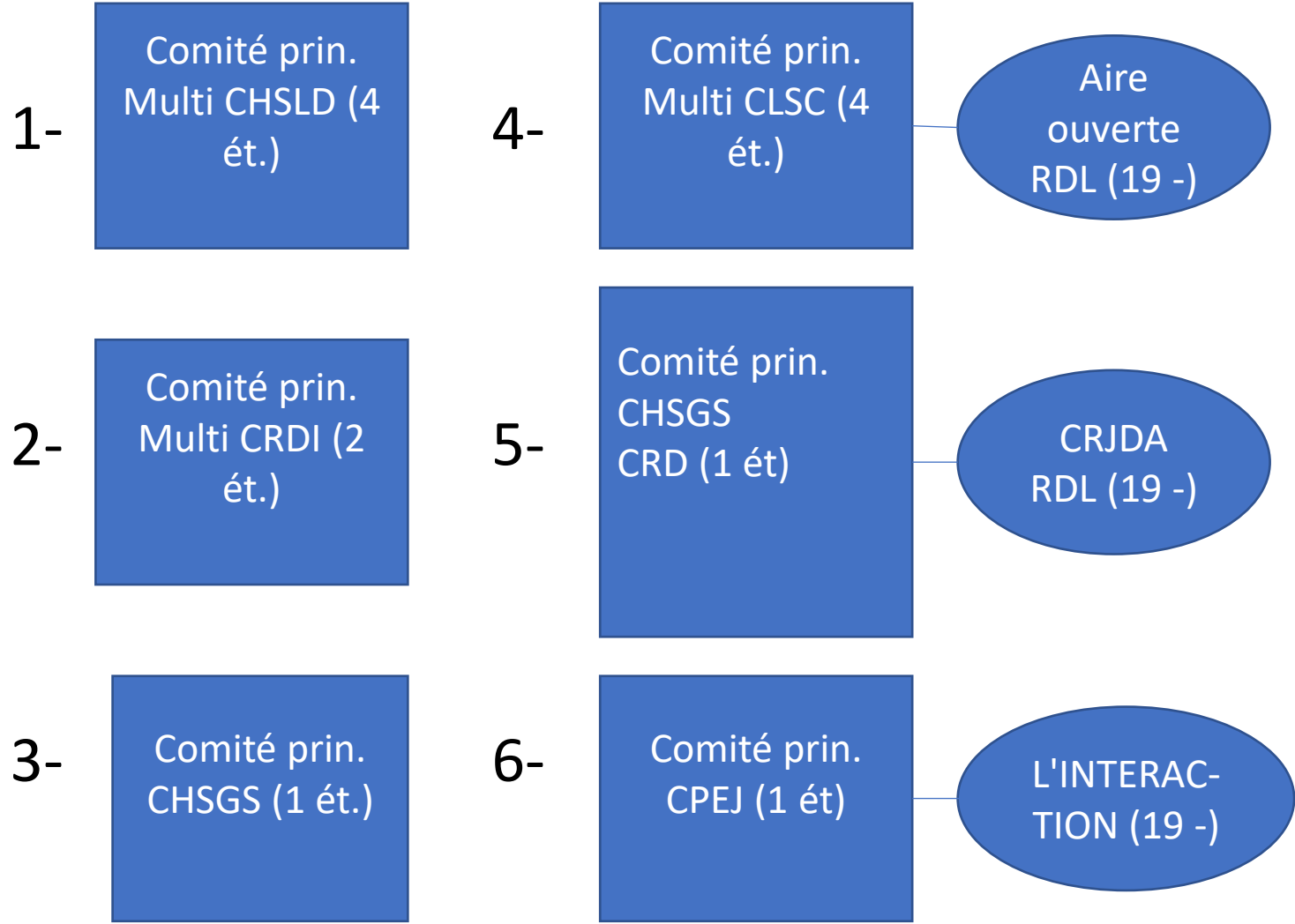
À LA FSSS, LA PRÉVENTION  
C'EST LA CLÉ

# Commentaires

- En dehors des 4 rencontres obligatoires annuelles, les comités principaux pourraient déléguer des activités / mandats / moyens à des comités supplémentaires par souci d'efficacité.
- Une mise en commun d'une certaine portion des heures des RSS pourrait aussi permettre la participation de certains aux comités additionnels.



# Comités principaux RLS 1 RDL (à faire pour chaque RLS):



# Exemple de démarche

8- Mise en place de comités additionnels

9- Élaborer les modalités des comités additionnels

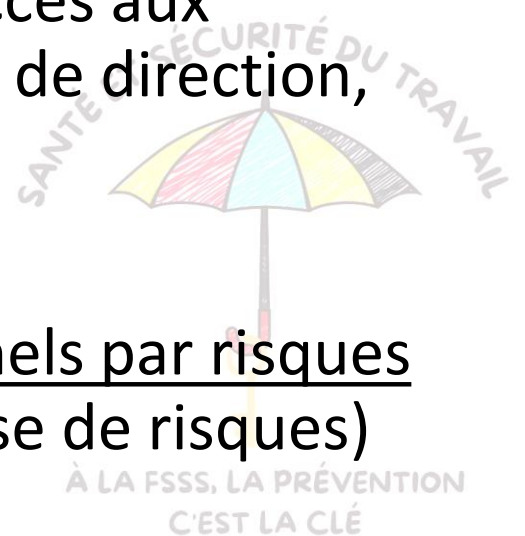


# Exemple de démarche

## 8- Mise en place de comités additionnels

-Évaluer la possibilité de mettre en place un comité additionnel stratégique à l'échelle du CISSS (ex. mandat : engagement de la direction, accès aux informations, soutien aux comités, accès aux directions, revue de direction, audit SGSST, amélioration continue...)

-Évaluer la possibilité de mettre en place des comités additionnels par risques (ex. mandat conseil en fonction du type de risque, id. et analyse de risques)

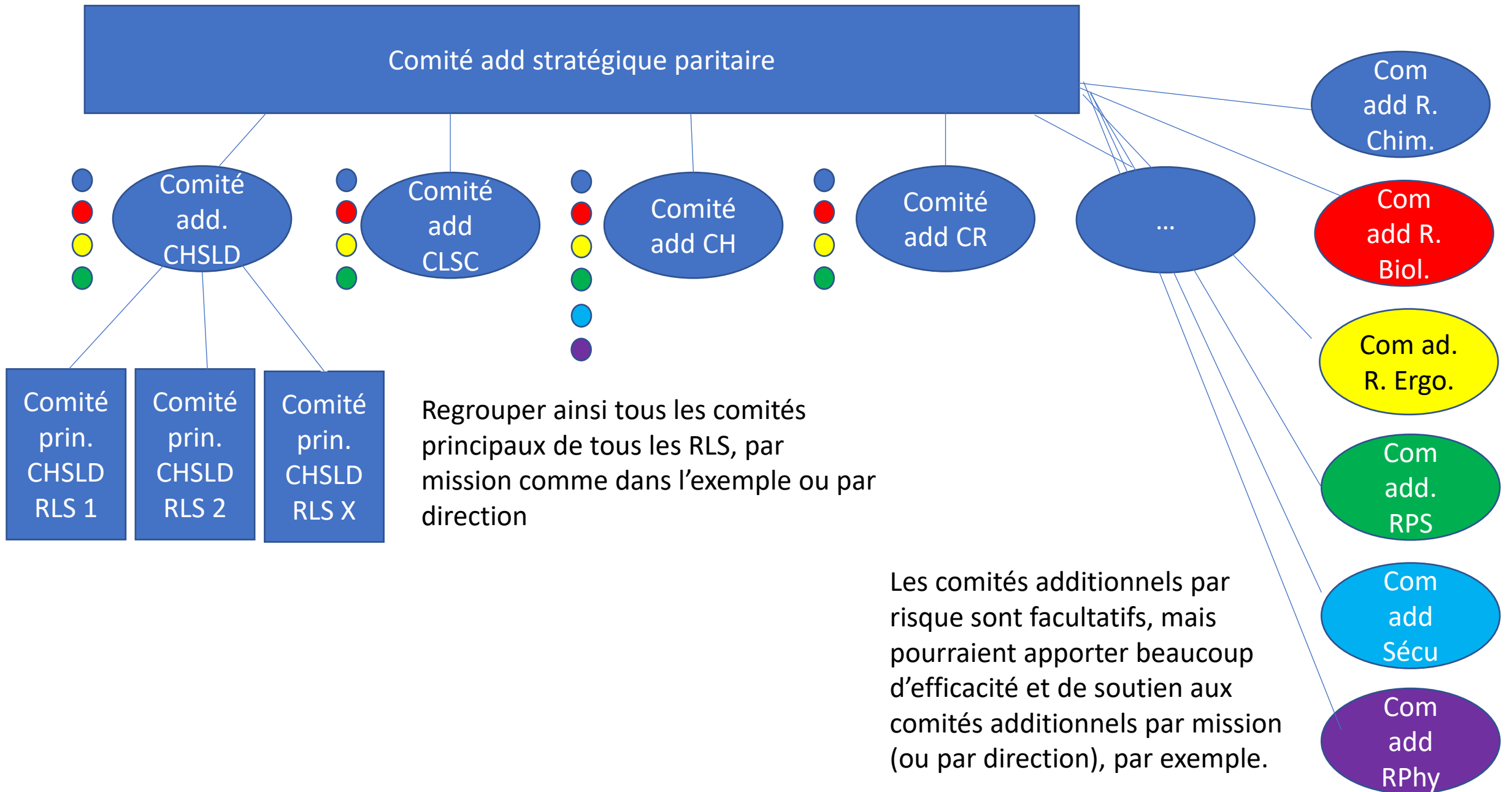


# Exemple de démarche

## 8- Mise en place de comités additionnels

- Évaluer la possibilité de mettre en place des comités additionnels par mission (ex. mandat id. et analyse de risques, éléments communs des plan d'action ou programme de prévention)





# Exemple de démarche

## 9- Élaborer les modalités des comités additionnels

- Les comités supplémentaires sont paritaires, et leur composition est faite à partir des membres des comités principaux, en fonction de leur mission et/ou des risques principaux qui existent
- Définir les mandats et moyens qui pourraient être référés par les comités principaux aux comités additionnels





# Exemple de démarche

- Référer une partie des heures de libération des RSS aux comités supplémentaires pour permettre leur participation



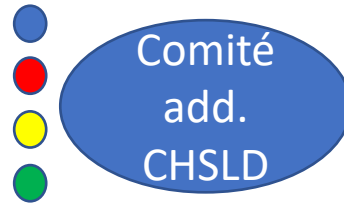
# Comité add stratégique paritaire

Comité prin.  
CHSLD RLS 1

Éléments de  
mandats référés  
com. add. mission

Éléments de  
mandats conservés  
dans le RLS

RSS. CHSLD RLS 1



Mandats conseil  
auprès des comités  
add. par mission ou  
direction

Com  
add R.  
Chim.

Com  
add R.  
Biol.

Com ad.  
R. Ergo.

Com  
add.  
RPS

Com  
add  
Sécu

Com  
add  
RPhy

Hr. de libération déléguées aux comités add par mission (ou direction) et par risque

Hr. de libération conservées mandat local

# Ne pas oublier

- Exemple fictif pour fins de discussion et d'évaluation. Suivi à venir cet automne.
- Possibilité de faire valider les étapes par un inspecteur de la CNESST
- Possibilité d'être accompagné par l'ASSTSAS (mandat paritaire)
- Rappel des consignes :
  - avancer progressivement en se validant par PCS
  - prévoir régime permanent
  - prévoir réouverture si modalités plus favorables
  - avancer avec prudence

